

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AMR 41/060/2011

AILRC-FR

29 septembre 2011

### **Les droits sexuels et reproductifs régressent au Mexique**

Amnesty International est extrêmement déçue que la Cour suprême du Mexique n'ait pas invalidé la réforme protégeant le droit à la vie dès la conception mise en place dans l'État de Basse-Californie, le nombre de voix requis n'ayant pas été atteint lors du vote.

L'organisation déplore que la Cour suprême n'ait pas saisi l'occasion de mettre la Constitution de l'État de Basse-Californie en conformité avec les progrès de la jurisprudence internationale en matière de protection des droits sexuels et reproductifs des femmes et des jeunes filles.

« Cette réforme fait franchir un grand pas en arrière aux droits des femmes et des jeunes filles au Mexique », a déclaré Javier Zúñiga, conseiller spécial à Amnesty International.

« En pénalisant l'avortement, cette réforme pourrait avoir des conséquences désastreuses. Il arrive que des femmes et des jeunes filles tentent de se suicider pour ne pas poursuivre une grossesse pouvant menacer leur intégrité physique ou mentale. D'autres tentent d'avorter par des moyens risqués, et peuvent même y laisser la vie. »

Le recours en inconstitutionnalité a été rejeté le 28 septembre, Journée pour la dépénalisation de l'avortement en Amérique latine et aux Caraïbes. Ce jour-là, Amnesty International s'est ralliée à la campagne menée dans cette région du monde pour défendre cette cause.

« Les gouvernements doivent respecter leurs obligations internationales et prendre des mesures pour garantir que les femmes et les jeunes filles puissent exercer leurs droits, a poursuivi Javier Zúñiga. Cela passe notamment par la révocation des lois qui pénalisent l'avortement et qui punissent celles qui se sont fait avorter ou qui ont tenté d'avoir recours à cette pratique. »

En 2007, le District fédéral a légalisé l'interruption volontaire de grossesse jusqu'à 12 semaines, à la demande de la femme. Cette démarche avait été accueillie comme un premier pas vers la reconnaissance des droits des femmes et des jeunes filles en matière de sexualité et de reproduction au Mexique.

Fin/